

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

OBJET :
DELIBERATION MISE
A DISPOSITION DE
MATERIEL DE
L'EXPOSITION
PHOTO ITINERANTE
« L'HUMAIN AU
CŒUR DE LA NUIT »
DANS LES
COMMUNES DU
GRAND GENEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

Séance du 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mars à douze heure trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 07 mars 2025
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents :

N° BU2025-06

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoir : 0

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY - M. Vincent SCATTOLIN - M. Gabriel DOUBLET – Mme Carole VINCENT - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON – Mme Nadine PERINET - M. Stéphane VALLI – M. Julien BOUCHET - Mme Chrystelle BEURRIER - M. Claude THABUIS

• Délégués excusés :

M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Philippe MONET - M. Benjamin VIBERT - M. Régis PETIT – M. Sébastien JAVOGUES - M. Christophe ARMINJON

DELIBERATION MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DE
L'EXPOSITION PHOTO ITINERANTE
« L'HUMAIN AU CŒUR DE LA NUIT » DANS LES COMMUNES
DU GRAND GENEVE

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;
Vu la délibération CS2020-25 du 10 septembre 2020 portant délégations au Bureau et au Président,
Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n° CS2021-09 adoptée le 26 mars 2021, approuvant le mandat 2020-2026 du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération relative à l'adoption du Budget primitif 2025 prévoyant les crédits pour la démarche présentée ci-après.

L'exposition photo itinérante « L'Humain au cœur de la nuit » vise à rapprocher les habitants du Grand Genève et à renforcer leur sentiment d'appartenance à un espace de vie commun. En valorisant la richesse des échanges humains et la diversité culturelle de la région, elle s'inspire de l'édition précédente (2021-2022) et offre aux communes l'opportunité d'accueillir un projet culturel transfrontalier au service de leurs habitants.

Pour cette troisième édition, l'appel à photo s'est clôturé avec 600 clichés reçus de la part de plus de 100 photographes, amateurs ou professionnels.

La sélection des œuvres sera assurée par un jury paritaire franco-suisse, composé de membres issus du milieu professionnel et politique. Chaque candidature sera examinée selon des critères déterminants, tels que la qualité artistique et technique, la pertinence vis-à-vis du thème « L'Humain au cœur de la nuit », l'originalité et la créativité, ainsi que la cohérence avec l'identité du Grand Genève.

L'exposition photo sera fournie en formule « clef en main » aux communes / entités accueillantes. C'est pourquoi, par la présente délibération, **il est proposé de mettre à disposition gratuitement l'ensemble du matériel nécessaire pour mener à bien ce projet culturel transfrontalier**, à savoir 16 chevalets (8 chevalets par commune), à compter du 10 avril 2025 au 31 décembre 2026. En moyenne, l'exposition restera entre 2 et 3 semaines sur chaque lieu.

Ce matériel, appartenant à la société suisse Goldbach Neo, pourra être installé selon le choix de la commune. Celle-ci pourra opter pour une installation réalisée par Goldbach Neo côté Suisse, par l'autoentrepreneur Benjamin Goinvic côté France, ou encore confier la tâche à son propre service technique.

Le matériel devra être restitué en bon état de fonctionnement à l'issue de la période de mise à disposition. Toute dégradation ou perte sera à la charge des organismes bénéficiaires

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président du Pôle métropolitain à signer les conventions de mise à disposition du matériel avec les entités accueillantes ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 20 mars 2025

Publié ou notifié le 20 mars 2025

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN

Le Président,
Christian DUPESSEY





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.